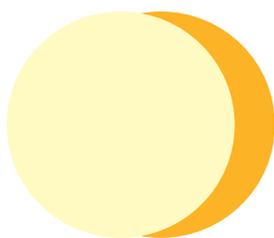


21 juin

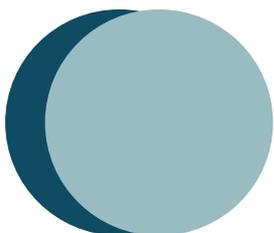
## FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

Comment participer ?



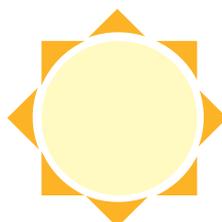
21 juin

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2025



## Sommaire

L'édition 2025.....	3
L'accompagnement de la Ville de Lyon.....	5
Associations, porteurs de projets ..... Les scènes labélisées	8
Artistes, groupes, chorales..... Les espaces musicaux	11
Informations complémentaires .....	13
Calendrier et contacts.....	14



# L'édition 2025

Vous souhaitez participer à la programmation soutenue et labélisée de la Ville de Lyon ? Vous trouverez tous les éléments nécessaires pour candidater dans ce présent appel à projets.

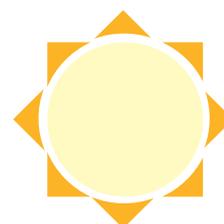
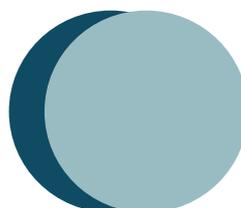
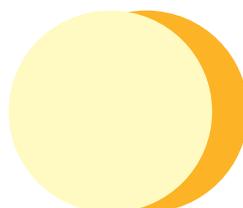
N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et suggestions : [fetedelamusique@marie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@marie-lyon.fr)

## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA PROGRAMMATION VILLE DE LYON ?

Vous êtes **une association, un porteur de projets** ? Organisez et gérez vous-même votre scène. Des scènes labélisées vous sont proposées pour votre programmation dans les arrondissements.

Pour les **artistes, groupes, chorales** : investissez l'un des espaces musicaux répartis sur plusieurs sites de la Ville (sans dispositif scénique), le musée des Beaux-Arts, ou encore le Parc de la Mairie du 5ème !

**Les projets se dérouleront uniquement le Samedi 21 juin 2025 entre midi et minuit.**



## INITIATIVES INDÉPENDANTES - PROPOSITIONS HORS PROGRAMMATION VILLE DE LYON - CONCERTS/DIFFUSION SONORE SUR LES TERRASSES

Attention ! Toutes les initiatives musicales ne souhaitant pas intégrer le dispositif labélisé de la Ville de Lyon, ou tous concerts envisagés sur un autre site que ceux proposés dans le cadre du présent appel à projet, qu'ils soient **sur l'espace public ou sur la terrasse d'un établissement privé, sont soumis à autorisation et doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public.**

Dossier en ligne via la plateforme <https://organisation-evenement.lyon.fr/jsp/site/Portal.jsp?page=mylutece&action=login>

**Tous concerts (DJ ou musique live) organisés sur une terrasse ou devant un établissement sont soumis à autorisation. Tous débordements ou troubles à l'ordre public engageront la responsabilité des organisateurs.**

Les projets seront soumis à l'avis de la commission de sécurité communale.

Vos dossiers devront être déposés **au minimum 2 mois avant la date de la manifestation**. Nous vous conseillons vivement de vérifier la disponibilité du site choisi auprès du service de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public.

**Ces projets ne feront pas l'objet d'un accompagnement, qu'il soit logistique, financier ou de suivi technique, par la Direction des Événements de la Ville de Lyon.**

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-lespace-public>

## SITES 2025

**La Fête de la musique 2025 investie le territoire !** Des scènes et espaces musicaux vous sont proposés sur les 9 arrondissements de Lyon ! Vous trouverez tous les détails dans les rubriques suivantes.

Aucun projet en dehors des sites proposés ne pourra être retenu. Si vous souhaitez organiser une scène, un concert, nous vous invitons à déposer une Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public (voir paragraphe précédent).

La Ville de Lyon accompagnera uniquement les projets pouvant répondre à ce présent appel à candidature.



# L'accompagnement de la Ville de Lyon

Intégrer la programmation Ville de Lyon de la Fête de la Musique peut vous apporter différentes aides (isolées ou cumulées, en fonction de votre choix de candidature) :

- Un soutien en communication,
- un soutien matériel et logistique,
- un soutien financier via l'attribution d'une subvention,
- un accompagnement technique,
- un accompagnement pour la sécurisation du site et de votre espace scénique,
- un site sécurisé et équipé.

Un arbitrage est effectué en fonction de vos demandes, de l'ensemble des propositions retenues, et des moyens logistiques disponibles auprès des services techniques de la Ville de Lyon.

## UN SOUTIEN EN COMMUNICATION

Votre scène ou concert/groupe seront annoncés dans le programme Ville de Lyon que vous pourrez retrouver sur [www.fetedelamusique.lyon.fr](http://www.fetedelamusique.lyon.fr)  
L'information sera également relayée sur les différents réseaux sociaux de la Ville de Lyon.

Pour les scènes labélisées, une signalétique spécifique aux couleurs de l'événement annonçant votre scène vous sera fournie (pose et dépose à votre charge).

Un kit de communication composé des différents éléments graphiques de la charte de l'événement sera mis à votre disposition afin d'adapter vos propres supports.

Les informations et éléments nécessaires à la communication sont à joindre à votre candidature (fiche communication jointe en annexe).

**Pour les projets non-inscrits dans la programmation labélisée Ville de Lyon,** une annonce dans nos supports de communication peut être envisagée, après avis d'opportunité et vérification des bonnes démarches et autorisations des organisateurs.

## UN SOUTIEN FINANCIER POUR LES SCÈNES LABELISÉE (VIA L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION)

Les associations participantes peuvent solliciter la Ville de Lyon pour une subvention, uniquement dans le cadre de l'organisation des scènes labélisées.

Cette dernière, si elle est attribuée, servira à financer vos besoins d'organisation et de programmation, sur l'une des scènes proposées (dans la limite du seuil maximal de 2 500 €).

Le montant de votre demande de subvention sera étudié en fonction de votre projet et de votre budget prévisionnel transmis avec votre candidature.



## **Attention, les subventions attribuées ne couvrent pas l'ensemble de vos frais !**

Pour les scènes uniquement, il vous est possible de tenir une buvette à proximité de votre espace afin de couvrir une partie des frais d'organisation. Nous vous invitons à prendre en compte cette recette dans votre budget prévisionnel.

Votre dossier de demande de subvention sera à nous transmettre post-sélection (version dématérialisée). Nous vous transmettrons toutes les informations et liens nécessaires post sélection.

## **Aucun soutien financier n'est proposé pour les espaces musicaux.**

En dehors du présent appel à projet, aucune subvention ne sera accordée pour un projet indépendant.

### **UN SOUTIEN MATÉRIEL ET LOGISTIQUE**

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un accompagnement de votre dossier.

#### **Pour les scènes labélisées, nous mettons à votre disposition :**

- La scène, non couverte (montage et démontage inclus).  
Les dimensions de la scène varient en fonction du site choisi et de votre projet,
- praticables (montage et démontage par les organisateurs),
- les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique (attention, puissance électrique limitée !).

**Le prêt de petit matériel** (par exemple, tables et bancs pour votre buvette...), peut être possible sous réserve de disponibilité et sous conditions d'enlèvement.

Ce dernier sera à retirer et ramener dans les locaux des services logistiques de la Ville de Lyon (Lyon 8ème) aux jours et horaires d'ouverture au public.

Un véhicule adapté est à prévoir dans votre organisation.

Le matériel est sous votre responsabilité durant la durée du prêt, veillez à prévoir un lieu de stockage sécurisé.

La Ville de Lyon ne dispose ni de matériel de sonorisation, ni de matériel d'éclairage.

Toutes vos demandes logistiques devront être mentionnées dans votre dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public à compléter post-sélection.

**Attention ! En dehors des scènes et espaces proposés dans ce présent appel à projet, aucune aide logistique ne pourra être apportée.**

#### **Pour les espaces musicaux, nous mettons à votre disposition :**

- Les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique.

Aucun dispositif scénique ne sera mis en place sur ces espaces.



## PÉRIMÈTRES ET SÉCURISATION DES SITES

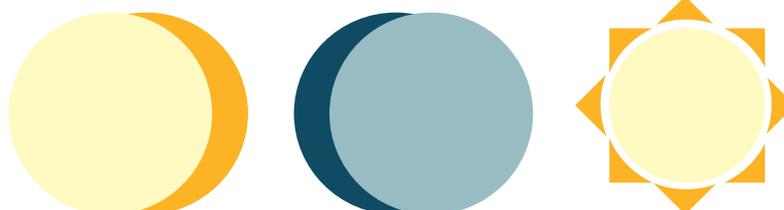
**Pour les scènes labélisées :** en fonction de la typologie de votre projet, de vos horaires et du site sélectionné, la Ville de Lyon mandatera un service d'ordre sur les horaires de montage, d'exploitation et de démontage en fonction de votre planning. La sécurité du public étant au cœur de nos préoccupations, les sites seront rendus piétons.

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, il pourra vous être demandé de mettre en place des véhicules anti-intrusion.

**Pour les espaces musicaux mutualisés :** les sites des espaces musicaux sont sécurisés par nos soins.

Les effets personnels et le dispositif technique propre à chaque structure/groupe/association, ainsi que le prêt de matériel par la Ville de Lyon, restent sous la surveillance et la responsabilité du porteur de projet/du groupe.

Pour les scènes labélisées, nous vous invitons à vérifier auprès de votre assurance la conformité de votre responsabilité civile organisateur.



# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

**VOUS SOUHAITEZ COMPOSER VOTRE SCÈNE ET GÉRER VOTRE PROGRAMMATION ?**

Nous vous proposons de programmer, dans une tranche horaire comprise entre 12h et 00h, l'une des scènes labélisée, réparties sur 7 des 9 arrondissements de Lyon.

1er : Place Sathonay  
3ème : Place Guichard  
4ème : Esplanade du Gros Caillou  
5ème : Place Saint Jean  
7ème : Place Jean Jaurès  
8ème : Jardin du Corps Expéditionnaire Français en Italie  
9ème : Parc Roquette

**Attention, les scènes des 2ème et 6ème arrondissements sont programmées en direct par les Mairies d'arrondissements.** Vous retrouverez toutes les informations sur <https://mairie2.lyon.fr/> et <https://mairie6.lyon.fr/>. Nous vous conseillons de prendre directement contact avec ces dernières.

**Des plans et fiches de sites sont à votre disposition sur demande.** Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un mail en nous indiquant le site souhaité, à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr).

Nous vous proposons de mettre à votre disposition une scène. Les dimensions vous seront communiquées post-sélection, en fonction du site, des fiches techniques et programmation proposée.

## **Présentez-nous :**

- Votre projet,
- votre site favori (arrondissement et lieu),  
(Vous avez la possibilité de faire un choix multiple, classé par ordre de préférence),
- le ou les genres musicaux que vous souhaitez produire,
- la liste des groupes que vous souhaitez programmer,
- un déroulé de la programmation de votre scène,
- votre budget le cas échéant,
- vos besoins logistiques.



# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

## Les principaux critères pour organiser votre scène sont :

- **une programmation comprise dans la plage horaire indiquée**, soit entre 12h à 00h (vous avez le choix de vos horaires, et n'êtes pas dans l'obligation de proposer une programmation de 12h. Notre proposition de plage horaire permet uniquement de toucher le plus grand nombre),
- **la disponibilité de vos équipes**, leur implication dans le projet, le respect du planning sont primordiaux pour la réussite et la bonne tenue de votre scène,
- la diffusion de **musique live** est au cœur de votre programmation,
- la **faisabilité technique** est indispensable,
- une équipe de bénévoles ou de salariés pour la **mise en place des dispositifs techniques et logistiques** (hors scène), le montage, démontage et la gestion de votre espace scénique et buvette,
- le **respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur**. Une démarche obligatoire de prévention des risques devra être réalisée, en lien avec l'équipe technique de la Fête de la Musique.

## La Ville de Lyon met à votre disposition (sous conditions de disponibilités/réalisation) :

- Un espace scénique (dimensions communiquées ultérieurement en fonction du site sélectionné),
- une arrivée électrique,
- du petit matériel (en enlèvement),
- une aide au dispositif de sécurité.

## A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- La programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la backline,
- la distribution électrique depuis le point de raccordement,
- le montage et démontage de la zone occupée,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les tentes,
- les déclarations et frais SACEM ou SACD.



# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

Pour proposer votre candidature, complétez la fiche  
«SCENE LABELISEE »

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription «Scène labélisée » dument complétée,
- la fiche « Communication » dument complétée accompagnée de photos,
- le budget dument complété, en cas de demande de subvention uniquement,
- le récépissé de déclaration de votre association en préfecture,
- la(es) fiche(s) technique(s),
- un plan d'intention de votre implantation,
- tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)  
avant le **lundi 10 mars 2025**.

*Mise en garde ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. **N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.***



## 2 - Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

### LES ESPACES MUSICAUX

Chanteurs, musiciens, groupes acoustiques ou chorales, nous vous proposons d'être inscrits dans la programmation labélisée de la Ville de Lyon et **vous produire sur l'un des espaces réservés proposés sur différents sites pour une durée de 1 à 2 heures** (installation et démontage inclus). Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous proposer un concert au-delà de 2 heures. Nous étudierons votre proposition et ferons notre possible pour étendre la durée.

Il est tout à fait possible de vous associer avec une autre formation pour, par exemple, mutualiser votre matériel. Nous vous remercions de bien vouloir nous le stipuler à l'envoi de votre candidature.

Le site attribué et horaires vous seront communiqués post-sélection, en fonction de vos souhaits (que nous essayerons de respecter au mieux !).

**Sur ces espaces, pas de scène !** Un retour aux origines de la Fête de la Musique, où l'espace public devient un lieu d'expression ! Chaque zone proposée regroupera plusieurs espaces musicaux afin de créer une balade en musique ou le public pourra déambuler entre les différents styles proposés.

#### Faites votre choix ! Voici les zones des espaces musicaux :

Quais de Saône / Quai Saint Antoine OU rue de la République Nord (en fonction de l'avancée des travaux sur zone) Lyon 2ème

Quais de Saône / Promenade Annie et Régis Neyret (Quai Romain Rolland – Lyon 5ème)

Quais du Rhône / Quai Victor Augagneur - Lyon 3ème

Boulevard de la Croix Rousse - Lyon 4ème

Parc de la Mairie du 5ème - Lyon 5ème : espace dédié à la discipline «Voix»

Réfectoire du musée des Beaux-Arts - Lyon 1er : espace dédié à la musique baroque, classique ou savante

Place Charles de Gaulle, esplanade de l'Auditorium - Lyon 3ème

*Attention, les sites et horaires vous seront confirmés post-sélection.*



## 2 - Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

### La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace dédié (attention, aucune structure scénique ne sera mise en place sur ces espaces, hormis pour le musée des Beaux-Arts),
- une arrivée électrique (attention ! puissance limitée à 500 watts environ par groupe),
- le stationnement pour 1 à 2 véhicules (en fonction des sites),
- la sécurisation des espaces rendus piétons à cette occasion.

**Aucun financement n'est proposé pour la programmation dans ces espaces.**

### Pour ce faire, présentez-nous :

- Les zones souhaitées par ordre de préférence,
- le(s) horaires de passage souhaité(s), (nous ferons notre possible pour répondre à vos attentes),
- le(s) genre(s) musical(aux) que vous souhaitez produire,
- le(s) groupe(s)/ artiste(s) proposé(s),
- la(es) fiche(s) technique(s) du(es) groupes(s)/ artiste(s) proposés.

### A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- La backline, (instruments de musique),
- le système de sonorisation/ diffusion sonore.

**ATTENTION, vous devez impérativement posséder votre propre système de sonorisation et votre backline.**

### Critères de participation :

- La diffusion de musique live est au cœur du projet,
- la disponibilité de vos équipes, leur implication, le respect du planning sont primordiaux.

### Pour proposer votre candidature, complétez la fiche « ESPACES MUSICAUX »

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription « Espaces musicaux » dument complétée,
- la fiche « Communication » dument complétée accompagnée de photos,
- la(es) fiche(s) technique(s) de votre(vos) groupes/ artiste(s),
- tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**avant le lundi 10 mars 2025.**

*Mise en garde ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. **N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.***



# Informations complémentaires

## BUVETTE

L'autorisation de buvette de niveau 2, est accordée pour toute la durée d'animation de la scène, avec fermeture au moins 1h avant la fin de la manifestation. Aucune autorisation de buvette ne sera délivrée pour les espaces musicaux.

Attention ! Un arrêté municipal interdisant la vente, la détention et le transport de bouteille en verre est pris à l'occasion de la Fête de la Musique, ainsi qu'une interdiction de vente d'alcool sur certains périmètres comme les berges du Rhône. Prévoyez des éco-cup ou gobelets recyclables !

Nous comptons sur vous pour privilégier :

- la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité,
- l'utilisation de gobelets réutilisables,
- des grilles tarifaires raisonnables.

## UN ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

La Ville de Lyon porte une attention particulière à l'aspect environnemental. Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage, tris des déchets, une utilisation des modes de déplacement doux, et toutes autres initiatives en la matière !

## UN ÉVÉNEMENT ACCESSIBLE À TOUS

Dans un souci d'accès de vos programmations à tous les publics, et en particulier aux personnes en situation de handicap, nous vous conseillons vivement de mettre en place des dispositifs spécifiques : places de parking réservées pour les Personnes à Mobilité Réduite à proximité de votre site, espace réservé proche de la scène, dispositif sonore, gilets/plaques vibrantes, etc....

Une attention particulière sera apportée à vos propositions lors de notre sélection ! Les projets proposant des dispositifs seront mis en avant sur notre communication.

## LA DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE DE LYON EST CERTIFIÉE ISO 20121

Alignée avec la politique de transition écologique et durable de la Ville de Lyon, la Direction des Événements poursuit l'ambition d'aller vers plus d'éco-responsabilité. En 2024, cet engagement à long terme a été récompensé par l'obtention de cette la norme ISO 20121 « Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle » et est mise en place sur l'ensemble des événements produits par la Ville de Lyon. Le principal objectif de la norme ISO est l'intégration du développement durable à une notre activité événementielle.



Pour plus d'informations : <https://www.lyon.fr/actualite/developpement-durable/concilier-grands-evenements-et-transition-ecologique>



# Calendrier et contacts

## CALENDRIER

**Lundi 10 mars 2025 : date limite pour la réception des candidatures.**

Retour des sélections : dernière semaine de mars.

**Pour les propositions retenues sur les scènes labélisées**, nous vous transmettrons pour traitement, en fonction de votre dossier :

- Dossiers d'Occupation Temporaire de l'Espace Public,
- dossier de subvention le cas échéant.

**Pour les groupes retenus sur les espaces musicaux**, nous vous transmettrons :

- Courant avril : validation du site retenu et horaire de passage,
- fin mai début juin : transmission des feuilles de routes comportant l'ensemble des informations pratiques.

*Attention ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. **Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.***

## DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES LUNDI 10 MARS 2025

## CONTACTS

**Ville de Lyon**

**Direction des événements**

69205 Lyon cedex 01

04 72 10 48 50

[fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**Lyon en Direct**

04 72 10 30 30

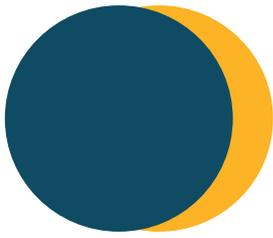
[lyon.fr](http://lyon.fr)

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Lyon à des fins de transmission et attribution des projets pour l'édition en cours de la Fête de la Musique à Lyon.*

*L'adresse mail principale de contact pour l'appel à projets sera conservée, avec votre consentement, jusqu'au prochain appel à projets de la Fête de la Musique à Lyon, tandis que les données à caractère personnel de contact pour la mise en œuvre du projet ou toutes autres données à caractère personnel seront conservées jusqu'à la réalisation de ce dernier.*

*Ces données sont destinées à la commission d'attribution des projets Fête de la Musique Lyon, aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution et aux personnels habilités en charge de la mise en œuvre du projet.*

*Nous conserverons les données qui concernent votre association / groupe pour un usage interne. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez une modification ou une suppression de vos données. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)*



21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

---



VILLE DE  
**LYON**

